



**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 22-919**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Me Sylvie Lepage, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 22-919** intitulé « modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 relatif aux zones de contraintes relatives à l'érosion côtière ».

Le but du présent règlement est d'ajouter une nouvelle zone de contraintes au plan d'urbanisme 04-626 soit les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et de les assujettir à des dispositions normatives contenues au règlement de zonage à la demande de la MRC de La Haute-Gaspésie et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

- 2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 17 mars 2022.

- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 13 mars 2023.

Me Sylvie Lepage, OMA
Greffière